

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf et le treize novembre à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur VERRON Frédéric.

Présents : Mesdames COSTA, GIROD, HOTTE, LEGAUT, MARTHOUD.
Messieurs BERTRAND, CROZY, PERRAUD, PRAVAZ, TASSAN-ZANIN, VERRON.

Excusé : Monsieur GARCIA qui a donné pouvoir à Madame GIROD Virginie

Secrétaire de séance : Madame HOTTE Laurence

DELIBERATIONS

I. RECOURS A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTE PREFECTORAL SUR LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire présente la décision notifiée le 24 octobre par la Préfecture qui, à la surprise générale, limite le nombre total des sièges de conseillers communautaires de la communauté de communes de Yenne à 25 membres, et non plus 26, réduisant de 3 à 2 les conseillers représentant notre commune audit conseil.

Cet arrêté apparaît critiquable car il se base sur l'ambiguïté apparente des délibérations des 13 communes membres, lesquelles n'ont pas pris la même position sur la demande de la commune de Saint Paul visant à bénéficier elle aussi d'un 3^{ième} délégué communautaire ; alors même qu'il y avait unanimité des mêmes communes en faveur du maintien du 3^{ième} siège pour Saint Jean de Chevelu, unanimité exprimée lors du Conseil Communautaire du 13/05/2019.

L'analyse actuellement en cours des délibérations prises par chaque commune après cette séance permet de constater que la majorité requise par la loi a été réunie officiellement en faveur de ce 3^{ième} siège pour notre commune, ce qui n'a pas été le cas pour le siège réclamé par Saint Paul.

En conséquence, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de mandater Monsieur le Maire pour exercer le recours prévu par la loi envers l'arrêté précité.

II. SUBVENTION A L'ASSOCIATION ADMR POUR L'EXERCICE 2020.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) a sollicité la Communauté de Communes qui a plafonné sa participation financière et invité les communes du canton à se répartir la différence de 6 000 euros au prorata du nombre d'habitants comme l'année dernière.

Le montant est inchangé et représente la somme de 681 € pour Saint Jean de Chevelu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 681 € à cette association.

QUESTIONS DIVERSES

1. Point sur l'adressage et la numérotation des rues
Monsieur TASSAN ET Madame LEGAUT font part de la prochaine diffusion des adresses à chacun des habitants qui seront invités à récupérer les plaques numérotées en mairie ; et de la pose des plaques de rue restant à installer par les soins de l'agent communal.
2. Point sur le Personnel
Madame GIROD informe le conseil des derniers mouvements de personnel à l'école ; et du prochain recrutement d'un agent administratif à mi-temps qui pourra seconder notre secrétaire de mairie.
3. Sécurisation du Centre Bourg le long de la RD 1504
Madame LEGAUT fait le point des devis demandés pour signaler l'approche du principal passage protégé Place du Sénateur Mollard (face à l'épicerie devenue restaurant) ; un dernier devis permettra le prochain choix d'un dispositif clignotant.
Messieurs TASSAN et GARCIA rencontreront prochainement le responsable du Territoire de Développement Local (TDL) pour réétudier les mesures propres à ralentir la circulation à l'entrée ouest du village (en provenance de Yenne).
4. Actes d'incivilités
Suite à de nouvelles dégradations, notamment sur les tableaux d'affichage de la mairie, deux plaintes ont été déposés ; et le groupe de jeunes présents le soir sur place a été interpellé par deux élus successivement. La prochaine initiative, à défaut de proposition d'indemnisation, consistera à convoquer en mairie les personnes suspectées ainsi que les parents.
5. Révision du PLU
Monsieur le Maire informe le Conseil du bon déroulement de l'enquête publique achevée fin octobre, et du dépôt récent du rapport très favorable du commissaire enquêteur ; Ce qui permet d'envisager avec confiance les dernières corrections actuellement en cours par l'architecte urbaniste ;
Et la probable adoption du document définitif lors du prochain Conseil Municipal.
6. Prochaines échéances :
 - Une conférence aura lieu le vendredi 29 novembre à 20h30 en salle Jean-Pierre LOVISA sur le Tunnel du chat et son histoire.
 - Le repas de Noël des enfants de l'école est fixé au jeudi 19 décembre à la Salle des Fêtes, et sera suivi d'un spectacle offert par la mairie
 - Les vœux du Maire sont prévus le vendredi 10 janvier 2020 à 19H, avec accueil des nouveaux habitants de la commune et pot convivial en musique.
 - Le repas annuel des élus et du personnel aura lieu dimanche 19 janvier 2020.

La séance est levée à 22h30

Prochains conseils : vendredi 20 décembre, vendredi 24 janvier, mercredi 26 février, toujours à 20h30